



STREET LAW CLINIC
DROIT SOCIAL
ULB

Dossier de présentation

ULB

CENTRE DE
DROIT PUBLIC

db
Droits Quotidiens
Le langage juridique clair

INFORDROITS
SOLIDARITÉ CONTRE L'EXCLUSION

Table des matières

1. Présentation de la clinique	2
1.1. Une <i>Street Law Clinic</i> en droit social à l'ULB	2
1.2. Les objectifs	3
Les objectifs pédagogiques de la clinique	3
Les objectifs sociétaux.....	3
1.3. L'équipe	4
2. Présentation des projets pour l'année 2020-2021	5
2.1. Un domaine d'action : la précarité étudiante et les pratiques divergentes des CPAS	5
La précarité étudiante augmente.....	5
Les pratiques des CPAS à l'égard des étudiant.e.s divergent	5
Un domaine d'action naturel pour la clinique	6
2.2. Deux moyens d'action : les permanences d'information et la rédaction de fiches en langage juridique clair	6
Les permanences d'information	6
Les fiches d'analyse juridique de pratiques divergentes des CPAS	7

1. Présentation de la clinique

La clinique s'inscrit dans l'approche de la *Street Law* et l'applique au domaine du droit social (1.1.). Elle poursuit à la fois des objectifs pédagogiques et des objectifs sociétaux (1.2.). Elle est composée d'une équipe encadrante, d'étudiant.e.s et de partenaires de la société civile (1.3.).

1.1. Une *Street Law Clinic* en droit social à l'ULB

Fondée en 2019, la *Street Law Clinic* en droit social (SLC) entame sa deuxième année d'existence au sein de la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles.

Cette clinique juridique s'ancre dans la mouvance de la *Street Law*. Cette approche, née aux Etats-Unis dans les années 1970, vise à apprendre aux étudiant.e.s à communiquer le droit en langage clair à des publics vulnérables, pour qu'ils comprennent leurs droits et puissent les faire valoir.

La SLC concentre ses activités autour de thématiques liées au droit social, aussi bien le droit de la sécurité sociale que le droit du travail. Elle s'intéresse également aux droits sociaux fondamentaux. Fidèles aux objectifs portés par la *Street Law*, les étudiant.e.s de la clinique développent des outils visant à améliorer la compréhension du droit par les publics précarisés et ce faisant permettre leur émancipation sociale. Le mantra de la clinique : *know your rights, claim your rights* !

La SLC fait partie du vaste réseau de cliniques juridiques qui s'est développé depuis le début des années 2010 au sein de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Notre Faculté est pionnière sur ces questions dans le monde universitaire francophone. La SLC s'inscrit dans cet esprit précurseur puisqu'elle est la première clinique spécialisée dans la *Street Law* à voir le jour dans le paysage universitaire belge. Quelques *Street Law Clinics* viennent récemment d'être créées en Europe. On pense notamment au projet [Street Law de la Clinique de l'Ecole de Droit de SciencesPo Paris](#) né en 2018 ou au programme [Street Law de la Vrije Universiteit Amsterdam](#) ouvert en 2019.



La SLC est logée au sein du Centre de droit public de l'ULB. En 2019-2020, elle a accueilli 4 étudiants de deuxième master pour un stage de 90 heures. Cette année, elle accueille 8 étudiants de deuxième master dans le même cadre.

La SLC est présente sur les réseaux sociaux [Facebook](#) et [Instagram](#). Les étudiant.e.s de la clinique sont chargés d'alimenter ces comptes de la manière la plus régulière possible. La présence digitale participe totalement à l'objectif d'information du public cible (i.e. les étudiant.e.s précarisé.e.s) sur les droits dont ils.elles peuvent potentiellement se prévaloir.

1.2. Les objectifs

La SLC poursuit à la fois des objectifs pédagogiques et des objectifs sociétaux.

Les objectifs pédagogiques de la clinique

La clinique est tout d'abord un lieu de formation pour les étudiant.e.s qui l'intègrent. A travers des méthodes de pédagogie active, elle vise :

- à sensibiliser les étudiant.e.s aux questions d'accès au droit et à la justice ;
- à approfondir leurs connaissances en droit social ainsi qu'en matière de droits fondamentaux ; et
- à développer leurs compétences à communiquer dans un langage juridique clair, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Les objectifs sociétaux

A travers les activités menées par les étudiant.e.s sous la houlette de l'équipe encadrante, la clinique vise à :

- améliorer l'accès au droit et à la justice de publics éloignés du droit, à travers des missions d'information et une communication dans un langage juridique clair ;
- renforcer les liens entre l'université et la société civile, en développant des projets en partenariat avec des associations de défense des droits humains et d'accompagnement des publics défavorisés ; et
- renforcer l'engagement sociétal de l'université et de ses étudiants, en menant des actions qui répondent à des besoins identifiés par la société civile et visant à lutter contre les inégalités sociales et économiques.

1.3. L'équipe



[Elise Dermine](#) est professeure de droit du travail à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent notamment sur l'accès au droit et à la justice des personnes précaires, sur le travail en marge des protections du droit du travail et les droits sociaux fondamentaux. Elle est fondatrice et co-directrice de la SLC.



[Daniel Dumont](#) est professeur de droit de la sécurité sociale à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent principalement sur la sécurité sociale, l'aide sociale et les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est co-directeur de la SLC.



[Hélène Deroubaix](#) est chercheuse-doctorante à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Elle réalise un doctorat sur la thématique du non-recours aux droits sociaux sous la promotion de Daniel Dumont. Elle est coordinatrice de la SLC.

Les partenaires

La SLC travaille en étroite collaboration avec [l'asbl Droits quotidiens](#), association pionnière en Belgique du langage juridique clair, et [l'asbl Collectif solidarité contre l'exclusion](#), plus précisément son service Infor'droits qui organise des permanences d'aide juridique de première ligne en matière d'aide sociale. Les différents projets de la clinique ont en outre été élaborés en concertation avec plusieurs associations de défense des droits humains et d'accompagnement des publics défavorisés à Bruxelles et en Wallonie : la Ligue des droits humains, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, l'Association de défense des allocataires sociaux, le Collectif solidarité contre l'exclusion et *Samenlevingsopbouw Brussel*.

2. Présentation des projets pour l'année 2020-2021

En concertation avec les associations partenaires, l'équipe encadrante et les étudiant.e.s ont décidé de d'abord travailler à une meilleure information des étudiant.e.s sur leurs droits en matière d'aide sociale (2.1.). A cette fin, ils.elles développent deux outils : des permanences et des fiches rédigées en langage juridique clair (2.2.).

2.1. Un domaine d'action : la précarité étudiante et les pratiques divergentes des CPAS

La précarité étudiante augmente

Sur les quinze dernières années, le nombre d'étudiant.e.s bénéficiant du revenu d'intégration en Belgique a été multiplié par 7,4 : il est passé de 4.000 en 2002 à 27.133 en 2017. A l'ULB, le service social de l'Université a reçu 1476 demandes d'aide financière sur l'année académique 2018-2019 ; 15% des étudiant.e.s ayant introduit une telle demande émergeaient au CPAS. Face à ces chiffres, un constat s'impose : la précarité étudiante augmente.

La crise sanitaire actuelle renforce ce constat. Une enquête a récemment été effectuée par l'[Observatoire de la vie étudiante](#) auprès de la communauté étudiante de l'ULB (taux de participation : 24 %) à propos des conditions de vie et de travail en confinement. L'étude révèle que :

- parmi les étudiant.e.s qui avaient un job, près de 60% indiquent l'avoir perdu sans compensation financière ;
- 25% des répondants indiquent avoir renoncé, pour des raisons financières, à des dépenses liées à l'alimentation, 23% à des dépenses liées aux études et 12% à des dépenses liées à leur santé ; et
- certain.e.s étudiant.e.s indiquent en outre être inquiet.e.s de ne pas pouvoir continuer leurs études dans de bonnes conditions au vu des difficultés financières auxquels ils.elles font face.

Les pratiques des CPAS à l'égard des étudiant.e.s divergent

Les CPAS développent des pratiques divergentes en matière d'octroi du revenu d'intégration aux étudiant.e.s.

Dans certains cas, ils font usage de la marge de manœuvre dont ils disposent, en vertu du principe de l'autonomie locale, dans le respect du cadre législatif et réglementaire fédéral.

Dans d'autres, ils en font un usage excessif et méconnaissent la loi. Les rapports de l'inspection du SPP Intégration sociale épinglent de telles pratiques illégales. Ces pratiques sont fréquemment dénoncées par des avocat.e.s, des magistrat.e.s, ou des associations de lutte contre la pauvreté ou de défense des droits humains.

Un domaine d'action naturel pour la clinique

Des premières études tendent à démontrer que le phénomène du non-recours aux droits sociaux est particulièrement élevé en matière de revenu d'intégration¹. Il apparaît donc particulièrement important de développer des programmes de *Street Law* sur ces questions pour améliorer l'accès aux droits, par une information en langage juridique clair.

Pour que les programmes de *Street Law* fonctionnent, il faut que la clinique soit ancrée dans le territoire au sein duquel elle intervient et qu'elle soit proche de son public. C'est donc tout naturellement que les étudiant.e.s de la SLC ont décidé de concentrer leur action sur leurs condisciples, les étudiant.e.s, qu'ils.elles pourront toucher et avec lesquels ils.elles pourront échanger aisément. *La SLC : une clinique par les étudiant.e.s, pour les étudiant.e.s.*

2.2. Deux moyens d'action : les permanences d'information et la rédaction de fiches en langage juridique clair

La SLC a prévu de réaliser deux projets au cours de cette année académique 2020-2021:

- la tenue de permanences d'information ; et
- la rédaction de fiches en langage juridique clair.

Les permanences d'information

En collaboration avec le Service social de l'ULB, les étudiant.e.s mettent sur pied des permanences d'information. Ces permanences sont destinées aux étudiant.e.s qui se posent des questions en matière d'aide sociale, et/ou qui rencontrent une difficulté avec un CPAS. Elles sont donc pensées comme une aide de première ligne visant tout à la fois à informer les étudiant.e.s de leurs droits mais également à les assister dans leurs démarches. Ces dernières peuvent en effet se révéler être un véritable obstacle pour les étudiant.e.s précarisé.e.s.

Lors des permanences, les étudiant.e.s sont accompagné.e.s par une juriste de l'ASBL Infor'droits du Collectif Solidarité, Judith Lopez Cardozo, qui est spécialisée dans l'aide juridique de première ligne en matière d'aide sociale. Les étudiant.e.s de la clinique ont par ailleurs reçu une formation en droit de l'aide sociale, en ce compris sur les questions spécifiques concernant les étudiant.e.s, de la part de l'équipe encadrante, avant de tenir les permanences.

Celles-ci se tiennent une fois par semaine, le mercredi de 14 à 18h. La première permanence de l'année académique 2020-2021 se déroule ce 28 octobre.

¹ N. BOUCKAERT et E. SCHOKKAERT, « Une première évaluation du non-recours au revenu d'intégration », *Revue belge de sécurité sociale*, vol. 53, n° 4, « Analyses ex ante et ex post des politiques », 2011, p. 609-634.

En raison de la situation sanitaire que nous connaissons, les permanences se tiennent via l'application *Teams*. Dès que la situation le permettra, les permanences seront organisées dans les locaux du service social de l'ULB. Par ailleurs, si un.e étudiant.e devait rencontrer des difficultés à réaliser un entretien *via Teams*, un entretien dans les locaux du service social de l'ULB sera proposé.

La SLC a la volonté de toucher et de venir en aide au plus grand nombre d'étudiant.e.s possible. Dès lors, les permanences sont ouvertes à tou.te.s les étudiant.e.s de l'ULB, mais également à ceux et celles qui étudient dans une autre institution (autre université, haute-école ou école secondaire).



La campagne de publicité pour les permanences de l'année académique 2020-2021 a été lancée le mercredi 21 octobre, via les réseaux sociaux et les canaux institutionnels au sein de l'ULB. Moins d'une semaine après, l'ensemble des permanences jusqu'au mois de décembre était déjà remplie, ce qui atteste du fait que le projet de la SLC répond à un besoin pressant d'information dans le chef d'étudiant.e.s qui rencontrent des difficultés.

Les fiches d'analyse juridique de pratiques divergentes des CPAS

Les étudiant.e.s de la SLC proposent de rédiger des fiches en langage juridique clair dans lesquelles ils.elles analysent la légalité de pratiques divergentes des CPAS envers les étudiant.e.s.

Dans un premier temps, ils.elles réaliseront une étude juridique pointue à propos de chacune de ses pratiques, en collaboration avec des praticiens spécialistes du droit de l'aide sociale.

Dans un second temps, ils.elles traduiront leurs études en fiches simplifiées rédigées en langage juridique clair et accessible à des étudiant.e.s qui n'ont pas effectué d'études en droit. Ce travail sera accompli avec l'appui de l'asbl Droits quotidiens.

Premier quadrimestre : l'étude juridique des pratiques divergentes des CPAS

Durant le premier quadrimestre de l'année académique, les étudiant.e.s de la SLC procèdent à un véritable travail de recherche sur la base de recensements des pratiques divergentes des CPAS effectués par les associations de défense des droits humains et d'accompagnement des publics

défavorisés partenaires de la SLC (voy. 1.3). En binôme, ils analysent deux ou trois pratiques divergentes.

Les études juridiques produites par les étudiant.e.s sont relues par l'équipe encadrante. En outre, cette dernière a mis en place un système de parrainage des étudiant.e.s. Chaque binôme d'étudiant.e.s est accompagné par un parrain ou marraine qui lui fournira un premier retour sur le fruit de ses recherches. Les parrains et marraines sont des spécialistes du droit de l'aide sociale. Ils sont soit avocats, soit magistrats, soit juristes dans une association.

A la fin du premier quadrimestre, le 4 décembre 2020, les étudiant.e.s de la clinique présenteront le résultat de leurs travaux lors d'un séminaire. Seront invités à ce séminaire les parrains et marraines mais également un panel représentatif des acteurs dans le domaine (associations de défenses des allocataires sociaux, SPP Intégration sociale, Fédération des CPAS, etc.). S'en suivra une discussion entre l'ensemble des participant.e.s.

Forts de ce moment d'échange et de partage de connaissances, les étudiant.e.s implémenteront les remarques et commentaires des membres du panel dans leurs études juridiques.

A la fin de ce processus, les études de pratiques divergentes seront donc précises au niveau juridique, tout en comportant les nuances et tempéraments que seule la pratique peut enseigner.

Second quadrimestre : la traduction des études en fiches rédigées en langage juridique clair

Une fois le travail de recherche juridique conduit à son terme, les étudiant.e.s procéderont, au second quadrimestre, à la traduction de leurs études en fiches rédigées en langage juridique clair.

Au mois de février 2021, Florence Cols, de l'asbl Droits Quotidiens, dispensera une formation de 4 heures aux étudiant.e.s sur la rédaction en langage juridique clair.

Les binômes d'étudiant.e.s s'attèleront ensuite à la transformation de leurs études en fiches rédigées de façon claire et accessible aux étudiant.e.s non juristes. Ces fiches seront relues par l'équipe encadrante mais également :

- par l'asbl Droits quotidiens sur le plan du langage juridique clair ; et
- par les parrains et marraines, qui vérifieront que les raisonnements exprimés en langage accessible restent corrects sur le plan juridique.

L'étape de la traduction en langage juridique clair est la consécration du travail effectué au sein de la clinique sur le plan de la communication du droit aux publics précarisés.

L'objectif est de diffuser ces fiches au maximum au sein de la communauté étudiante afin que celle-ci connaisse ses droits et puisse les faire valoir. A cette fin, l'ensemble des fiches sera compilé en un guide pratique à destination des étudiant.e.s qui sera ensuite largement diffusé.

Informations pratiques

Email : streetlawclinic@ulb.ac.be

Responsable du projet : Elise Dermine